

BAREME D'HONORAIRES - CBRE TERTIO

VENTE (y compris fonds de commerce) :

Le montant des honoraires correspond à un pourcentage du prix de vente hors droits et hors taxes, sauf accord particulier, délégation de mandat ou barème spécifique promoteur :

- Prix de vente de 0 € à 99 999 € : 7 % HT (avec un forfait minimum de 5000 € HT)
- Prix de vente de 100 000 € à 299 999 € : 6% HT
- Prix de vente supérieur à 300 000 € : 5 %HT

TVA en sus au taux en vigueur

LOCATION :

Le montant des honoraires correspond au pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges, dont la charge est répartie entre le Bailleur et le Preneur, selon les termes du mandat propre à chaque bien :

- Forfait minimum 2 000€ HT
- 30 % HT du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges

TVA en sus au taux en vigueur

DROIT AU BAIL :

Le montant des honoraires correspond au pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges, dont la charge est répartie entre le Bailleur et le Preneur, selon les termes du mandat propre à chaque bien :

- Forfait minimum 2 000€ HT
- 30 % HT du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges + 1/9 du montant du Droit au bail)

AVIS DE VALEUR :

Sur devis avec un minimum de 300 € HT.